

# Imposture et possession diabolique. Une preuve controversée: la connaissance des langues

Jean-Pierre Cavaillé

# ▶ To cite this version:

Jean-Pierre Cavaillé. Imposture et possession diabolique. Une preuve controversée: la connaissance des langues. Kirsten Dickhaut. Kunst der Täuschung - Art of Deception: Über Status und Bedeutung ästhetischer und dämonischer Illusion in der Frühen Neuzeit in Italien und Frankreich, Harrassowitz, pp.229-252, 2016, Culturae / intermedialität und historische anthropologie, 978-3-447-10384-8. 10.2307/j.ctvcwnzcm.11. hal-02092046

HAL Id: hal-02092046

https://hal.science/hal-02092046

Submitted on 7 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Imposture et possession diabolique. Une preuve controversée: la connaissance des langues

Jean-Pierre Cavaillé

On voudrait ici donner quelques aperçus des combats de la plus extrême violence qui agitent l'Europe moderne, dès le XVIe siècle, quant à la réalité des phénomènes de possession, à partir de la question de l'imposture, qui est d'abord la qualité majeure du diable associée à la malignité, dès lors que son existence est affirmée, mais aussi et de plus en plus invoquée contre chacun des groupes constitutifs de la scène ou théâtre de la possession: impostures des possédé(e)s prétendu(e)s, impostures des exorcistes et des démonologues qui veulent prouver la présence diabolique, et accusent à leur tour d'imposture ceux qui mettent en cause les "diableries", en particulier les médecins de plus en plus sollicités pour leurs expertises. Nous suivrons comme fil, pour traiter cette question, les discours et les actes autour de ce qui est traditionnellement considéré comme l'un des signes majeurs permettant de prouver la présence diabolique dans un corps humain: la capacité de parler et de comprendre des langues non apprises.

Le Démon, "père du mensonge", figure théologique et même métaphysique de la tromperie et de l'imposture (voir la figure cartésienne du malin génie et ses antécédents médiévaux), multiplie ses leurres et ses tromperies dans et par la possession. Le dispositif de l'exorcisme vise à déjouer et affronter les ruses et les impostures diaboliques, dont la première est celle qui consiste, de la part des démons, à produire le doute sur leur propre présence. Il s'agit ainsi, bien plus que de chasser les diables des corps qu'ils possèdent, de les contraindre à avouer la vérité, ou plutôt "des vérités", conjoncturelles (sur leurs identités propres, les circonstances de la possession, les sorciers responsables, etc.) et générales (sur leur présence, leurs pouvoirs et les limites de ces pouvoirs, leur organisation sociale, etc. toute la démonologie y passe mais aussi l'apologétique militante, les erreurs de l'hérésie et les vérités de l'Église)... Dans certaines circonstances, le diable se fait même prêcheur et dispense aux foules les vérités de la foi. En effet, souvent, à l'époque moderne, la possession est une aubaine exploitée publiquement à des fins d'édification, de controverse et d'apologétique et s'inscrit dans une durée conséquente; le temps pris par le combat contre les ruses diaboliques, l'établissement du fait de la possession, l'obtention des révélations opiniâtrement extorquées, leur publication et leur articulation éventuelle à des procès contre des sorciers ou magiciens, selon le schéma qui s'imposa en certains pays (surtout la France), de religieuses possédées de démons suscités par un prêtre sorcier (affaires, d'Aix, de Loudun, de Louviers etc.). Il ne faut donc pas que les démons s'en aillent trop vite, bien au contraire, plus ils demeurent et reviennent hanter leurs victimes et plus le dispositif apologétique est efficace.

L'exorcisme devient d'ailleurs un dispositif d'enquête et de preuve, indexé sur le droit et même, dans les affaires où possession et sorcellerie sont associées, articulés aux procédures juridiques, visant à déjouer les ruses dénégatrices et mensongères des diables, à faire avouer la vérité à des êtres surnaturels réputés n'énoncer des vérités que pour plus et mieux tromper les hommes ("Même par les vérités qu'il révèle, le démon cherche à conduire l'homme au mensonge", Thomas d'Aquin, *De Malo*, chap. 16:). Il se donne ainsi comme une machine visant à extorquer la vérité au menteur, commun dispositif pour lui faire avouer, sous la question, par les tourments qui lui sont infligés à travers la langue (le latin), les formules du rituel, l'application des objets sacrés (eau bénite, reliques, croix…), en contraignant voir en malmenant parfois le crops possédé, les vérités à la gloire de l'Église et sur ses ennemis: les sorciers d'abord, mais aussi, et peut-être surtout, les hérétiques, mécréants et douteurs, qui dénoncent non seulement les impostures des possédé(e)s mais aussi celles des exorcistes euxmêmes et des membres du clergé et des laïques dévots qui entourent et soutiennent les démoniaques, n'hésitant pas à parler de "collusion". La vérité arrachée aux démons possède ainsi une valeur immédiatement apologétique; la vérité de la présence agissante du démon dans la possession est une réfutation performative des mensonges et impostures de l'incrédulité et de l'hérésie et parmi les vérités avouées par les démons, les controverses contre tous les ennemis de la religion tiennent une bonne place.

Et en effet, il est facile de constater, dans toute la littérature démonologique, que les adversaires, les ennemis, tout autant que les démons eux-mêmes, qui de fait, deviennent des auxiliaires des exorcistes, et que les sorciers qu'il faut confondre et dont il faut purger le monde, sont les athées, mécréants et hérétiques qui mettent en cause la vérité de la présence démoniaque, sinon de tout ou partie des articles du credo. Ce douteur, ce contempteur, cet ironiste est souvent un médecin, de plus en plus systématiquement convoqué par les autorités politiques (et souvent aussi vu d'un très mauvais œil par le clergé impliqué) sur le théâtre de la possession pour se livrer à ses propres expertises; or il arrive fréquemment que, en s'appuyant sur ses prorpes autorités et son propres système de preuve, le médecin s'emploie à démontrer l'imposture collective de la possession, associant les possédé(e)s, un public crédule et un clergé local directement intéressé au succès des diableries, voire accusé de collusion et de manipulation.

Ce conflit est éclatant à travers les nombreuses controverses autour des signes considérés comme probatoires de la possession par la démonologie et l'orthodoxie, mobilisés en chaque nouvelle affaire. Ces signes sont toujours les mêmes: ce sont principalement ceux qu'a retenus et synthétisés le Rituel romain de Paul V paru en 1614, d'ailleurs d'une remarquable prudence: "Ignota lingua loqui pluribus verbis, vel loquentem intelligere: Distantia, et occulta patefacere: Vires supra aetatis, seu conditionis naturam ostendere" ("Parler et comprendre plusieurs mots d'une langue inconnue; rendre compte de choses lointaines et cachées; montrer une force excédant la nature de son âge ou de sa condition").

L'examen du premier de ces signes est passionnant qui, autant et peut-être plus que les autres, mobilise les relations de genre et, plus généralement les hiérarchies sociales et les clivages culturels et linguistiques. Cependant nous nous concentrerons surtout ici sur les débats autour de l'assignation des causes de l'apparent prodige consistant à parler des langues non apprises: effet des impostures diaboliques, ruses de la nature, ou tromperie purement humaine?

#### 1. Johann Wier: les sorcières victimes innocentes du démon

Nous prendrons comme point de départ l'ouvrage célèbre de Johann Wier, *De Praestigiis daemonum* (1563), et sa traduction dès 1567 par Jacques Grévin sous le titre: *Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables, des enchantements et sorcellerie*. Il s'agit du premier traité systématique tout entier occupé à lutter contre la chasse aux sorcières en adoptant une stratégie extrêmement efficace, mais d'une remarquable ambiguité: Wier en effet nie la réalité de tous les éléments constitutifs de la sorcellerie des sorcières (le pacte démoniaque, le sabbat, les relations sexuelles avec les démons, etc.); les femmes accusées de sorcellerie sont atteintes de mélancolie et toutes les turpitudes diaboliques qu'elles avouent (quand on ne les contraint pas à les avouer par la violence) ne sont que le fruit de leur imagination délirante. Les sorcières sont des malades irresponsables, des femmes crédules, sans éducation au cerveau troublé par les vapeurs de la mélancolie.

Il affirme cependant que toutes ces manifestations n'ont d'autre origine que l'action du diable lui-même, qui s'insinue dans leur esprit troublé pour les tourmenter et les leurrer. Dans une immense majorité de cas, exception faite des sorciers et des rares sorcières qui s'en remettent volontairement au démon pour entrer en possession des secrets de la nature et commettre des méfaits, les manifestations diaboliques ne sont rien d'autre que les produits imaginaires (mais vécus et et perçus comme réels) des impostures effectives du démon. Les mélancoliques en effet sont très aisément abusé(e)s par le diable, leur maladie corporelle (l'humeur mélancolique) les rendant vulnérables aux actions du démon, qui leur inflige de terribles maux spirituels: "... ces personnes sont tourmentées de doubles maladies, l'une corporelle procedente de l'humeur melancholique, et l'autre spirituelle, en laquelle cest ennemy juré du genre humain, les travaille de folie, de tristesse, de crainte, de desplaisir de vivre, de desespoir, dont ils sont tourmentez jour et nuict, dont il les espoinçonne comme de tentations douloureuses et lugubres, ainsi que s'il rongeoit un foye de quelque nouveau Titie, confiné aux enfers." La seule réalité est celle de la souffrance, du corps et de l'esprit, tout le reste n'est que fantasmagories, impostures du démon. Ce faisant, Wier exploite des arguments déjà formulés avant lui par des médecins et des philosophes qu'il ne manque pas de citer le cas échéant, mais en résistant, du moins explicitement, à une entière réduction naturaliste des phénomènes, qui ne manquerait pas de conduire à l'athéisme, comme il le dit lui-même en prenant les devants des objections qu'il ne connaît que trops. C'est qu'il n'hésite pas à renvoyer à des auteurs stigmatisés pour leur impiété, comme Pietro d'Abano ou Pomponazzi et insiste avec eux sur l'efficacité curative des médecins en de nombreux cas de possessions. En effet, très logiquement dans le cadre explicatif qu'il propose, lorsque la bile noire est purgée et le corps remis dans son assiette, l'esprit devient beaucoup plus résistant aux impostures du malin. Et, avec grande prudence, il propose ainsi d'associer les cures médicales aux exorcismes.

#### 2. Médecins et naturalistes

Pour Wier, comme pour la plupart des auteurs de son époque, il arrive effectivement que des démoniaques parlent dans leurs accès des langues qu'ils ou qu'elles ne connaissent pas, selon une très longue tradition de témoignage remontant à l'antiquité païenne, mais, même s'il ne nie pas que le démon puisse être à l'origine du phénomène, ce n'est pas lui pour autant qui parle par la bouche des possédées et la preuve en est, justement, l'efficacité des cures médicales. "Le Conciliateur dit que il a veu et experimenté qu'apres la purge de cest humeur, les demoniaques ne faisoyent plus tant de merveilles comme ils souloyent [...] Par ce moyen Galgarand medecin tres-renommé à Mantouë, guerit parfaitement la femme d'un cousturier, laquelle estoit possedee du diable, et parloit plusieurs langages". Le Conciliateur est Pietro d'Abano; dans l'ouvrage dont on a tiré son surnom, le médecin du XIVe siècle raconte en effet qu'il en entendu dire personnellement "d'un médecin fiable, qu'une femme, qui était illettrée, lorsqu'elle était mélancolique, parlait bon latin, faculté qu'elle perdait lorsqu'elle recouvrait la santé". Mais surtout l'ensemble du passage de Wier est tiré du De Incantationibus de Pomponazzi, qui cite d'Abano et affirme avoir été lui-même, dans sa propre ville, témoin de la parfaite guérison par le médecin Galgerandus de la femme d'un cordonnier du nom de Francesco Magretti qui, dans ses accès, parlaient diverses langues. Ainsi, Pomponazzi montre-t-il que la médecine soigne efficacement des femmes illettrées, réputées possédées, parce que s'exprimant en des langues non apprises, mais en fait mélancoliques, le signe de la guérison étant la perte de ce savoir indu pour leur sexe et leur condition. Le philosophe mantouan va d'ailleurs, jusqu'à considérer l'exorcisme lui-même comme une forme de "cure" de la bile noire pouvant avoir quelque efficacité.

Wier ajoute un autre exemple intéressant, dont nous ne connaissons pas la source:

il y avoit une fille melancholique à Burg [Borgo?], laquelle apres avoir esté long temps conjurée, confessoit estre possedee de l'esprit de Virgile: ce que l'on pensoit plus aisément, pource qu'elle estoit simple fille et fort devote, et qui avoit tousjours demeuré en la maison, et estoit Tuscane de nation, s'affectoit à parler le Mantuan, c'est-à-dire la langue Lombarde, tellement que quelque-fois elle laissoit eschapper quelque mot Latin. Or apres que les conjurateurs y eurent perdu leur temps, le medecin la guerit par la grace de Dieu, ayant premierement usé, selon que l'art luy commandoit, de medicaments qui purgent la melancholie et pris de ceux qui ont vertu de fortifier et reconforter.

Cette Toscane parlait la langue vernaculaire de la région d'où était issu le grand homme dont l'esprit la possédait (la légende s'était imposé d'un Virigile magicien et nécromant...), et plus difficilement, le latin de l'Énéide... Une pointe d'ironie n'est pas ici exclue.

A travers ces références et une série de cas systématiquement mobilisés, se constitue ainsi une tradition de réduction naturaliste de la polyglossie impromptue de soi-disant possédé(e)s dont la médecine, et parfois simplement le mariage, vient aisément à bout. Ces autorités ne sont pas négligeables, outre d'Abano et Pomponazzi, sont cités par tous, pour renforcer ou attaquer les positions naturalistes, les mêmes textes d'Érasme, de Huarte et de Lemnius.

Érasme, dans son *Éloge de la médecine*, affirme en effet lui aussi avoir été témoin à Spolète d'un jeune homme qui, étant travaillé par les vers, parlait allemand sans même comprendre la langue, et qui fut soigné par un médecin nommé Panacée. Il se sert de cet exemple pour contester le recours à l'explication démoniaque ou divine et la facilité avec laquelle, dans ces cas là, on en vient à traiter les médecins de magiciens<sup>a</sup>.

Lemnius, dans ses *Prodiges occultes de la nature* (*De Occultis Naturae Miraculis*) consacre un chapitre à démontrer que les "mélancoliques, maniaques, frénétiques" qui se mettent à parler des langues étrangères ne sont pas "démoniaques"; l'excès et débordements des humeurs, et en particulier de la bile noire, suffit à expliquer le phénomène.ª Dans les crises de mélancolie ou de frénésie, l'agitation des humeurs, inflammées ou corrompues qui viennent troubler l'esprit est tellement violente qu'elle est capable d'en "arracher" une langue étrangèreª. Les mouvements des humeurs et des "esprits" (les "esprits sensibles" des médecin, qui n'ont rien de spirituel) et les troubles qu'ils génèrent dans le cerveau permettent d'expliquer comment des hommes, par ailleurs rudes et sans instruction, puissent produire des langues inconnues, des improvisations poétiques ou des discours d'une merveilleuse éloquence, sans avoir recours à l'hypothèse démoniaque, qui d'ailleurs est écartée par la constatation de l'efficacité de la cure médicale. Cette explication naturaliste n'est cependant convaincante que parce qu'elle est associée à la mobilisation de la théorie platonicienne de la réminiscence qui vient à point nommé rendre compte de la manifestation de connaissances non acquises. L'esprit de l'homme contient la science et

notion de toutes choses, qui est comme oppressée par la masse du corps et l'épaisseur des humeurs. Ainsi la maladie, par la violence des agitations humorales qu'elle provoque, peut-elle exciter la "partie supérieure et divine de l'âme humaine" et libérer cette "lumière naturelle" déposée en son esprit, de la même façon que l'on peut dégager et ranimer les braises couvertes sous la cendre.

Huarte, dans son célèbre *L'Examen des esprits*, parle des frénétiques qui parlent latin sans l'avoir acquis et en propose une explication naturelle, excluant explicitement la possession:

il y a un esprit particulier et propre pour inventer les Langues; et les mots Latins, et façons de parler de cette Langue, sont si raisonables, et ont une si bonne cadance pour les oreilles, que l'ame raisonnable rencontrant le temperament necessaire pour inventer une Langue fort elegante, trouve incontinent la Latine. [...] De cette façon le frenetique a pû rencontrer la Langue Latine & parler Latin, sans l'avoir appris estant en santé: pource que le temperament naturel de son cerveau s'alterant par la maladie, il se pût faire qu'il devint pour quelques moments de temps, tel que l'avoit celuy qui inventa la Langue Latine?

Évidemment cette naturalisation non seulement du phénomène, mais avec lui, des langues elles-mêmes est tout à fait notable, puisque selon Huarte une altération du cerveau échauffant l'âme raisonnable conduit naturellement à réinventer le latin.

On pourrait ajouter de nombreux cas, fondé sur le témoignage, comme celui rapporté par Louis Guyon qui résidait en Limousin, présentés comme absolument étrangers à la possession: "j'ay veu une femme de village, en ce pays de Lymosin, qui en une fievre ardente parla trois jours entiers bon & disert François, et apres qu'elle fut guerie, ne se souvenoit d'aucune chose qu'elle eust dite, ny faite: Neantmoins on n'a jamais sceu qu'auparavant elle eust usé de ce langage, et moins encore apprins, et depuis ne la sceu parler".

Dans tous les cas, est exclue l'œuvre trompeuse du malin; il s'agit plutôt de prodiges naturels, de *mirabilia* qui leurrent le peuple et un clergé trop crédule, mais non le médecin ou le philosophe de la nature. On aperçoit ainsi combien la position de Wier est à la fois audacieuse et instable qui ménage à la fois la nature et le diable, avec l'intention au demeurant louable de démontrer que les sorcières sont des victimes, à la fois malades et possédées, des être à secourir, à amender, à soigner, mais non à éliminer.

## 3. La contre-attaque des démonologues

Les auteurs des traités de démonologie qui se succèdent entre XVIe et XVIIe siècle (Bodin, Le Loyer, De Lancre, etc.) renvoient à tous ces textes, mais pour les réfuter et maintenir la présence active du démon, qui trompe d'autant mieux le monde en laissant croire aux médecins que les signes mêmes les plus contraignants de sa présence, pourraient être d'origine naturelle. Dans cette perspective démonologique, les médecins et autres mécréants naturalistes sont trompés et manœuvrés par le démon qui se sert d'eux comme d'instrument pour étendre ses impostures et perdre le genre humain. Il apparaît d'ailleurs très intéressant de souligner qu'entre les démonologues et médecins ou philosophes déniaisés, se livre un combat qui, sur le terrain, se rejoue à l'apparition de chaque nouvelle affaire conséquente de possession.

Le démonologue Pierre Le Loyer, par exemple, écrit son *Discours et histoires des spectres ou visions et apparitions d'esprits* (1586 et 1605)<sup>22</sup>, souvent réédité, pour "discerner et descouvrir les mauvais Esprits, se preserver de leurs illusions, et convaincre leurs impostures", mais il se donne aussi d'emblée pour adversaires tous ceux qui doutent de l'existence des démons et produisent les explications naturelles des phénomènes de possession; ainsi s'en prend-il successivement aux "médecins et naturalistes", aux "péripatéticiens naturalistes", "épicuriens", sans oublier les "sceptiques". Comme le dit de manière synthétique, en exergue de l'édition de 1605, un nommé Landreau docteur en théologie à Paris, l'ouvrage est dirigé "contre les pernicieuses et erronees opinions des anciens et modernes Atheïstes, Naturalistes, Libertins, Sorciers & Heretiques, et pour se preserver de leurs prestiges et illusions Diaboliques, et convaincre leur imposture"<sup>22</sup>. L'idée, sensiblement paranoiaque, plus ou moins partagée par les démonologue, étant qu'il existe un complot littéralement démoniaque de tous ceux qui, à des titres divers, se rient des œuvres du démon, pour mieux tromper les hommes en les éloignant de la vraie de la religion par des moyens détournés et en dissimulant leurs véritables intentions et en les rendant insensiblement participant de leur entreprise démoniaque. Le diable mène la danse: c'est lui, "prince de la nuict et des tenebres, qui ne se couvre que de fard et de pretexte et qui enseigne les impies Libertins et Athées d'estre hypocrites, cachez et dissimulez le possible"<sup>22</sup>.

Contre Pomponazzi, dont il rapporte l'anecdote du "savetier" de Mantoue, contre Lemnius, qu'il paraphrase scrupuleusement et critique longuement, Le Loyer affirme que "l'experience fait foy que le diable fait parler aux demoniaques, ou parle plutost luy-mesme par leurs organes diverses langues que les demoniaques n'auroient jamais apprinses"... Ainsi s'agit-il pour lui d'un signe indubitable: "je prens les langues estrangeres en une personne ignorante et maniaque pour signe certain que le diable est en son corps". Et il ajoute aussitôt que le diable, dans ces situations se plaît à mentir et à se dissimuler en se faisant passer pour un revenant, un "spectre": "or le diable est-il recogneu, que je presuppose qu'il pourra mentir du commencement, et de feindre estre une ame, commes nous aurions dit estre sa coustume..." a. C'est ce que dit aussi Lorenzo Anania (De natura dæmonum, 1581), rapportant ses propres débats en grec et latin avec le démon qui travaillait une jeune paysanne de Palerme et qui répondait à propos, mais en faisant d'affreux solécismes, sans doute pour tromper son monde et faire croire qu'il était, non un diable, mais l'âme de quelque défunt..... De même le jésuite Petrus Thyraeus, explique que les diables sont savants en toutes les langues qu'ils apprenent aux contacts des hommes avec lequels ils vivent et ils s'en servent pour abuser les hommes, tramer leur perte et offenser Dieu, tout à l'inverse de la polyglossie des apôtres reçue en don lors de la Pentecôtes pour convertir les hommes du monde entier pour la plus grande gloire de Dieu. Lui aussi cite et critique Lemnius: comment pourrait-on parler des langues que l'on ne connaît pas par une simple maladie? Comment, ce qui est en la bouche ne serait-il pas d'abord en l'esprit? Et ce qui est en l'esprit a bien dû être aussi aupravant dans les sens, conformément à l'adage aristotélicien. Étrange réfutation, quand il s'agit d'accréditer le fait que lorsqu'un homme ou une femme parle une langue qui lui est inconnue, c'est nécessairement un diable qui parle par sa bouche et se sert de ses organes pour tromper et perdre les humains.

Bodin, dans sa Démonomanie des sorciers, considère aussi, contre les médecins et les athées, la profération de langues inconnues associées et les aberrations physiques de l'élocution comme autant de signes indiscutables de la réalité de la possession: "les Demons, et malins esprits, que les Peripateticiens appellent formes separees, se mettent dedans le corps des hommes et des bestes, parlant dedans leurs corps, la bouche de l'homme close, ou la langue tiree hors jusques aux Larynges et parlant divers langages incogneuz à celuy qui est possedé de l'esprit: et qui plus est, ils parlent tantost dedans le ventre, tantost par les parties honteuses..."... Ces phénomènes, tenus pour des faits dont les médecins ne sauraient rendre compte, et ils possèdent une valeur immédiatement apologétique: "en cecy tous les Atheistes qui nient qu'il n'y a point de Diables, demeurent muets. Car ils confessent que la bouche fermee, ou la langue tiree et immobile, on ne peut parler, et moins encores par les parties honteuses, et ne peuvent dire aussi que la melancholie apprenne à parler Grec, Hebrieu, Latin à une femme, qui n'a jamais rien appris"a. Bodin doit cependant reconnaître que ces cas sont rares en France, mais l'Italie et l'Espagne, affirme-t-il présentent de nombreux exemples de personnes "qui parlent Grec, Latin et autres langages sans les avoir appris". Il renvoie lui-même à plusieurs anecdotes, dont celle rapportée par Fernel d'un "jeune garçon daemoniaque qui parloit Grec, encore qu'il ne sceust pas lire"₂ et à cette autre, rapportée par Mélanchton (sa diffusion est universelle) racontant avoir "veu en Saxe une femme daemoniaque, qui ne sçavoit ny lire, ny escrire: et neantmoins elle parloit Grec et Latin, et predit la guerre cruelle de Saxe"=.

#### 4. La possédée de Vervins

Bodin renvoie aussi à Nicole Obry, la possédée de Vervins et de Laon, une affaire de possession remontant à 1566 à laquelle il fut donné le plus grand retentissement, à travers sa mise en spectacle (un modèle qui sera abondamment repise par la suite) et la diffusion livresque<sup>22</sup>, car elle fut exploitée par les catholiques dans leur lutte contre les protestants comme une démonstration éclatante, proprement performative, du dogme contesté de la présence réelle. <sup>22</sup>

Le démon de Nicole, jeune fille illettrée du village de Vervins qui ne s'exprimait qu'en "français" (en fait manifestement en picard) était réputée connaître les langues. Au début des exorcismes on dit que ce diable parla latin et par la suite dit quelques mots d'allemand et de flamand... Jean Boulaese, "historien" apologète de l'affaire, déclare que lorsque "l'évêque en vient aux conjurations, entendant cette femme répondre si à propos à toutes les questions en français et en latin, je fus forcé de croire que c'était le diable qui parlait par la bouche de cette pauvre créature". Des huguenots assistaient aux exorcismes et l'on sait qu'ils en mirent maintes fois en cause la fiabilité et crédibilité, ce qui n'est guère étonnant, l'affaire se présentant d'emblée très clairement comme une machine de guerre antiprotestante. La conviction d'une collusion entre la possédée, ses exorcistes et plus généralement le clergé catholique, autrement dit d'une imposture partisane des catholiques, leur parut d'emblée comme une évidence.

Faute cependant de documents de première main (il en existe peut-être), il faut aller chercher le ministre Douen, certes en 1860, qui se fait sans doute l'écho de ses coreligionnaire de l'époque lorsqu'il écrit que ces connaissances n'avaient rien de surprenant, car "on avait eu le temps de faire l'éducation du démon, qui se mit à parler latin". Mais cet usage du latin cessa vite, comme en fit l'épreuve l'exorciste La Motte, le 3 décembre: "Lors, le religieux lui dit: Pourquoi donc n'as-tu pas répondu à la première conjuration latine? — C'est qu'autrefois, c'est par là que j'ai été reconnu. Personne n'ignore que Nicole ne sait point le latin, et maintenant je m'en donne bien de garde. Et puis, il faut que tous ces paysans entendent ce que je dis". C'est d'abord pour ne pas être reconnu, c'est-à-dire pour gruger les exorcistes, que le démon fait semblant de ne pas connaître le latin, mais aussi pour satisfaire un très vaste auditoire (les trois quarts de la population de Vervins, selon les témoignages, catholiques et huguenots confondus étaient présents).

De la même façon, le démon de Nicole Obry s'essaie à s'adresser en allemand à un huguenot de cette nation et dans leur langue à trois flamands de la même conviction. Au premier cependant, après un premier essai, le "diable" dit: "ici je ne parle autre langage que le commun, afin que tous ces gens me comprennent. Toi, parle allemand, et je te répondrai en langue du pays." Vexé de ce que les Flamands ne lui ai pas répondu du premier chef, le démon rétorque à l'un d'eux qui l'apostrophe dans sa langue: "A qui parles-tu? Je ne suis point sujet à ty; mais toi, tu es sujet à my"a. Ainsi le démon picard de Nicole Obry fait bien preuve de quelques connaissances linguistiques dans son voisinage social et géographique, mais préfère, évidemment pour de bonnes raisons diaboliques et apologétiques, se concentrer sur "la langue du pays"a.

#### 5. Marthe Brossier, simulatrice confondue

C'est ainsi que, désormais, les carrences linguistiques des diables constitueront l'un des motifs puissants de mise en question de l'authenticité des possessions. Ce fut le cas de Marthe Brossier, fille d'un marchand de Romorantin, dont l'affaire (1598–1599) fit grand bruit, car elle s'en vint se faire exorciser jusqu'à Paris, "le livre du diable de Laon" en poche. Mais avant même cela, selon De Thou, l'évêque d'Anger, Charles Miron, l'avait confondue en lui récitant le début de l'*Énéïde* en latin; croyant qu'il s'agissait du début de l'exorcisme, elle fut prise d'une violente crise. Il lui donna de l'eau bénite à boire, elle ne broncha pas, mais l'aspergeant d'eau commune avec son goupillon, elle fut prise de convulsions...² Cette application aux possédé(e)s prétendu(e)s de la maxime selon laquelle on ne saurait confondre les trompeurs qu'en les trompant, allait par la suite servir de modèle à de nombreux ecclésiastiques, médecins et magistrats jusqu'au XVIIIe siècle avancé.

Marthe, sa famille et ses soutiens ecclésiastiques ne s'avouèrent cependant pas vaincus, et montèrent donc à Paris, où la jeune fille parvint d'abord à convaincre de l'authenticité de sa possession jusqu'à des médecins. Un rapport établi le 3 avril 1599 par des hommes de l'art affirme en effet qu'

interrogée et commandée pendant les exorcismes, non seulement en langage Latin (où il n'est pas impertinent par adventure de soupçonner collusion) mais mesme en Grec et Anglois, et à l'improviste, monseigneur de Paris suggerant les interrogatoires au Prestre, ceste fille par plusieurs fois, par plusieurs gens de bien et dignes de foy a esté vueue et ouye obeyr et respondre à propos. Elle a, disons nous encore une fois, entendu le Grec et l'Anglois, langages, ausquels nous croyons, comme il y a apparence, qu'elle n'a pas estudié: sur quoy l'on ne peut avoir colludé avec elle, elle n'en peut inventer ny excogiter les interpretations. Reste donc, mesme au jugement d'Aristote en pareil cas, qu'elles luy ayent esté inspirées.

Inspirées par le démon, bien sûr, mais on voit d'emblée combien le soupçon de collusion est puissant, et la nécessité d'y répondre.

C'est bien cette collusion et la production collective de l'illusion de possession, et pas seulement donc le fait que Marthe soit une simulatrice, que va s'employer à mettre en évidence le groupe de médecins sollicités comme experts par le pouvoir royal, et en particulier Michel Marescot auteur d'un texte à charge qui allait constituer un jalon important dans la critique pratique de la possession. En compagnie de Riolan, autre médecin fameux, il l'interrogea en latin, car "le bruit estoit qu'elle parloit toutes langues"; la démoniaque ne sut que répondre, et resta de même silencieuse confrontée aux questions grecques de "monsieur Marius Docteur en Theologie, et Professeur du Roy en la Philosophie Grecque," Aussi, est-il on ne peut plus affirmatif: "elle n'a jamais parlé autre langue que la Françoise, et l'idiome de Romorantin [c'est-à-dire le tourangeau], combien que les faulx bruits ayent esté au contraire". Non seulement "elle n'a jamais parlé Grec ny Anglois", mais elle ne les a jamais non plus compris! Quelqu'un l'interrogeant, en grec comment le démon était entré dans son corps

elle respondit, pour la gloire de Dieu. Or ceste mesme interrogation Grecque luy avoit esté faicte à Clery, comme M. le lieutenant criminel a veu par les informations. Il est donc manifeste qu'il y a de la collusion. Davantage elle ne respondit point à propos: car on luy demandoit le moyen par lequel il estoit entré en ce corps, et il respondit la fin: c'est-à-dire, pourquoy il estoit entré. Le pere Benoist l'interrogea long temps en Anglois: et ce bon pere demandant comme il avoit nom, ceste femme respond, Je n'estois pas à ton baptesme. O le grand miracle! Marthe avoit ouy l'Evesque, qui suggeroit à ce bon pere les interrogations (comme mesme les Medecins qui ont pensé ceste femme inspirtée ont escrit en leur rapport) et l'advertissant qu'il demandast en Anglois comme il avoit nom, il a esté facile à ceste fine femelle, cauteleuse et bien instruite à telles ruses, de respondre, Je n'estois pas à ton baptesme.<sup>22</sup>

Quant au latin, qu'elle avoue ne pas comprendre (quel étrange démon qui comprendrait le grec et l'anglais et non le latin, ironise Marescot<sup>a</sup>) quand elle est interrogé par les médecins, alors qu'il allait autrement avec les religieux: "Pourquoy entendoit elle plustost les paroles des prestres, sinon qu'elle y estoit desja instruitte et façonnée, et les entendoit comme un singe, ou un chien entend son maistre?"...

La conclusion de Marescot est lapidaire et a marqué durablement: "Nihil à daemone. Multa ficta. A morbo pauca": "rien du démon, beaucoup de fictions, peu de maladie"! Mais il insistait sur le fait que ces *ficta* étaient largement dus au concours de la possédée, de sa famille et du clergé qui l'entourait, auxquels il faudrait ajouter tous ceux, médecins compris, qui voulaient y croire. C'est ainsi que Marthe Brossier fut déboutée, chassée de Paris et renvoyée à Romorantin.

#### 6. Les diables provençaux d'Aix en provence

Les choses se passeront de manière très différentes lors de la grande possession d'Aix associée au procès en sorcellerie qui coûtera la vie au curé marseillais Pierre Gaufridy, condamné au bûcher en 1611. Pourtant, on sait, là aussi, que la possession des religieuses ursulines d'Aix, en particulier Madeleine Demandols, tourmentée par toute une compagnie de démons, qui accusait le prêtre d'avoir abusé d'elle et de l'avoir emmenée au sabat (s'accusant d'avoir elle-même souscrit le pacte diabolique) et Louise Capeau, hantée par un diable, Verrine, qui se révéla un prêcheur extraordinaire, suscita bien des perplexité et des sarcasmes, et pas seulement parmi les protestants qui, comme à Laon, furent désignés par le démon comme une cible privilégiée.

Ici encore, les filles possédées ne sont pas censées connaître les langues; les innombrables déclarations de leurs diables, remarquablement bavard, sont retranscrits en français dans les ouvrages qui ont assuré la publicité de l'affaire, mais nous savons, par quelques indications contenus dans ceux-ci et surtout par les pièces conservées du procès, que ces démons parlaient principalement la langue vernaculaire, c'est-à-dire le provençal, et peu de français. Ils étaient par contre piètres latinistes, pour ce qui est du moins de la pratique orale, car les diables de Madeleine comprenaient correctement le latin des exorcismes. Cela paraît peu, mais pour l'inquisiteur exorciste Michaëlis, qui écrivit un ouvrage destiné à donner son plus grand rayonnement à l'affaire, il s'agit bien d'une preuve suffisante et il fournit une justification intéressante de ce savoir limité: "lad. fille n'ayant jamais apris du latin, et à peine le scachant bien lire, étant toujours interrogée en latin, voire du plus net, aux exorcismes elle a repondu toujours bien à propos en son langage maternel, dequoy n'avons point eté emerveillés, les regles de l'exorcisme nous marquant que fort rarement parlant latin, l'orsqu'ils possedent le corps des femmes, ainsi l'enseigne le Flagellum demonum, li. 1"4. Ainsi le "dialogue" entre le latin de l'exorciste et le provençal des diables s'explique-t-il par le constat avéré, mais quelque peu embarrassant, de ce que les diables ne parlent que rarement latin lorsqu'ils possèdent des corps féminins comme l'atteste en effet Girolamo Menghi dans son Fléau des démons... Menghi explique que les diables ne peuvent faire autrement que d'utiliser les instruments naturels disposés dans les corps qu'ils possèdent; or les femmes non instruites ont la langue tournée à parler en langue vulgaire et non en latin! Le même Menghi, dans son manuel d'exorcisme (Compendio dell'arte essorcistica) rapporte une anecdote, dont il affirme que la source est saint Vincent Ferrier: un homme excellent conjurateur interrogeait en latin le démon qui possédait un paysan et ce diable faisant d'affreuses fautes de latin, et il lui demanda comment il pouvait parler de manière aussi barbare. Le démon lui répondit que la faute en était à la langue de ce vilain, si grosse qu'il ne pouvait la faire tourner dans sa bouches.

Dans ce même ouvrage, Menghi donne aussi une autre raison: Dieu ne permet pas que les démons parlent latin, grec ou d'autres langues pour confondre la curiosité humaine, qui "se divertit plus d'écouter chez les possédés le démon par curiosité plutôt que d'écouter la parole de Dieu de la bouche de son ministre". Il ne faut pas rendre le démon plus attractif que le prêtre! C'est à peu près l'argument que Verrine, le diable de Louise

Capeau (voir *infra*), utilise: "vous demandez des signes de sa possession [à Louise], les uns que je parle Grec, les autres que je parle Espagnol, et les autres demandent du Latin, mais je dits que cest œuvre est fort esloignee de curiosité". Sauf que dans ce cas, le démon entend bien occuper le devant de la scène, mais comme plié à la volonté de Dieu dans une œuvre de prédication et d'édification partisane tournée vers les foules de pèlerins et de curieux (justement) qui affluetn aux exorcismes publics et aux offices de la Sainte Baume.

Un autre ouvrage qui a contribué à populariser l'affaire d'Aix, nous apprend que l'on demanda au dominicain François Dompsius, qui était flamand (c'est du reste sans doute lui qui est l'auteur du texte en question), de s'adresser au diable de Louise dans sa langue, ce qu'il fit non sans réticence. Verrine aurait répondu (en provençal selon toute probabilité): "je ne veux pas dire que je n'entends point ce qu'on me dit, car je parlerois mensonge et Dieu aussi ne me contraint point de respondre, pource qu'il veut que ces choses soient comme indifferentes, et de telle sorte que l'on croye, soit qu'on luy dise qu'elle [Louise] est Magicienne ou folle, ou qu'elle soit possédée et je dis que Dieu est courroucé et que vous n'avez point coopéré avec luy". Verrine affirme comprendre le flamand, mais explique pourquoi il n'est pas tenu de répondre positivement à ce test, lequel ne fait que trahir le manque de confiance des assistants en la parole de Dieu! Ainsi les démons doivent-ils sans cesse lutter contre la défiance de l'assistance à leur égard.

Il est vrai que les démons de Madeleine et de Louise parlent cependant un peu de latin, bien que de manière brève et succincte... Il leur arrive de faire des fautes: Belzébuth, l'un des démons de Madeleine, parle de Gaufridy qui invoquait les diables en disant: "Diabolos venite in adjutorium meum". "Reprins d'incongruité, respondit qu'il rapportoit les parolles du Magicien ainsi qu'il les disoit: car il ne sçait pas parler Latin, disoit-il"... Le diable se défausse en déclarant que c'est Gaufridy, le prêtre magicien qui l'envoie tourmenter Madeleine, qui lui dicte du mauvais latin! On peut noter d'ailleurs que les démons de Madeleine connaissent mieux la langue de Virgile que ceux de Louise Capeau et un esprit suspicieux mettrait cela en relation avec les différences d'extraction sociale et d'éducation des deux possédées, la première étant issue de la petite noblesse marseillaise et la seconde étant roturière. Mais c'est état de fait est justifié par la hiérarchie sociale qui sévit chez les diables comme chez les hommes: Belzébuth est un diable de premier ordre, le second des séraphins, et la plupart des diables de Madeleine sont des plus hautes sphères (Léviathan, Asmodée, Astaroth, Balbéric...) alors que le démon attitré de Capeau, est un diable subalterne, un diable de "troisième ordre", selon ses propres mots. Soit l'échange suivant entre Verrine (Louise Capeau) et Belzébuth (Madeleine Demandols):

Interrogé Verrine en ces mots, *Cur miser ut solebas non contremiscis?* Il respondit, Je suis un pauvre Gavot idiot, qui n'entens pas le Latin. Lors Belzebub dit, ,Non pas, Monsieur, par ce que vous ne voulez pas, ne sçais-tu pas bien que veut dire *Contremiscis?* C'est Pourquoy ne trembles tu?' Je te l'ay expliqué, parle. Puis il dict, ,Il fait de l'ignorant, Scobillon, qui est le moindre diable d'enfer entend bien le Latin'. Lors dit Verrine, ,Responds, toy, qui es plus sçavant que moy, je te baille liberté de le dire'. Lors dit Belzebub, avec indignation, ,Ouy, Monsieur que je vous obeïsse'.

Il est en effet contre les sains principes des hiérarchies diaboliques que Belzébuth reçoive des ordres d'un rien du tout comme Verrine! Il s'agit bien sûr d'un jeu entre comparses, Belzebuth affirmant que Verrine fait exprès de ne pas comprendre le latin afin de devancer toute suspicion d'affabulation au sujet de Louise.

Verrine avoue d'ailleurs, à une autre occasion, que Louise (mais non lui!) n'entend que le "latin trivial". Mais surtout, il en profite pour faire une véritable critique de la réception de la parole diabolique, affirmant que l'attention accordée est relative aux statuts des démons, et il le met explicitement en relation avec le statut social des possédées et leur niveau d'éducation: "vous prenez bien garde à ce que dit Belzebub et vous l'escoutez tout ainsi qu'un oracle et il parle de la part de Lucifer: et à moy qui descouvre ses tromperies, on me dit, Tais toy. Mais c'est parce que Loyse n'entend pas que le latin trivial. Mais Belzebub parle disertement et bon latin et Magdeleine est noble, et Louyse n'est fille que d'un bourgeois". La noble est possédée par un diable de premier ordre, et parle bon latin; la bourgeoise par un démon subalterne et *elle* ne comprend que le latin trivial. Évidemment il est difficile de pas y entendre aussi un involontaire aveu (et presque un flagrant délit de mensonge), de ceux qui ont pu semer les plus grands doutes chez certains membres de l'assistance quant à l'authenticité de la possession.

Ainsi, par exemple, le dominicain Pierre D'Ambruc sous-prieur du couvent de Saint-Maximin, lors de l'exorcisme du 22 décembre 1610, nie explicitement la possession devant Louise:

Ledit Pere luy dit, tu ne parles pas Latin, [Verrine répond] Dieu ne le veut pas, et me contraint de parler en langue vugaire. Ledit Pere luy repliqua, tu as menty en cela, Verrine respond, je ne ments pas, je te dits que Dieu ne le veut pas, afin d'humilier davantage Louyse, et que la puissions tenter de ceste part plus facilement. Outre, afin qu'elle croye sans difficulté à ceux qui disent, ou que ce qu'elle fait vient de Dieu, ou du diable seulement, ou qu'expressément elle feint tous ces mouvemens et paroles. Non, non, Dieu veut qu'elle s'abbaisse, car ce n'est une chose arduë de croire ce que nous voyons. Ledit Pere luy dit, cela n'est pas ainsi, tu ne me satisfaits pas. Verrine respond, que desires tu davantage pour croire que Louyse est possedee, le crois-tu, ou non, je vois assez que tu ne le crois pas, car certainement c'est icy une chose toute nouvelle, et n'est possedee à la façon des autres, qui parlent avec paroles elegantes et facondes, et ainsi trompent les ames: mais moy je suis icy de la part de Dieu pour les convertir, et non pour les decevoir.

Le diable entreprend donc de convaincre l'exorciste qu'il y a bien possession et que c'est bien lui qui parle et non la fille, alors même qu'il ne sait pas le latin et ne parle que la langue maternelle de la possédée. Il s'agirait, selon lui, d'humilier la fille et de donner à croire qu'elle feint la possession, mais il se contredit quelque peu en ajoutant que justement, il ne feint pas et dit le vrai, car il est le porte-parole de Dieu.

Mais Verrine, dans l'Histoire admirable, apporte un argument autrement plus convainquant: la preuve que Verrine est un diable qui dit la vérité c'est justement qu'il parle en langue vulgaire, qu'il parle simplement la langue des simples et non avec "des paroles élégantes et facondes", et comme telles "trompeuses". La langue vernaculaire est une langue d'immédiateté et de vérité, alors que les langues des lettrés (le latin et le français) sont pétries d'une éloquence mensongère. En fait, dès le 12 décembre 1610, lors des séances d'exorcisme mises en scène à la Sainte Baume, devant la "grande multitude de pauvres gens qui estoient venus des prochains villages", Verrine avait énoncé la raison décisive de son choix linguistique: "Je jure comme Dieu m'a contrainct de dire toutes ces choses en langue Provençale, pour les ignorans, en quoy se manifeste la grande bonté de vostre Dieu envers ses creatures"». Et en effet, dans tous ses sermons, puisque Verrine est un diable qui prêche la parole de Dieu à de multiples reprises, le diable de Louise s'adresse, de manière privilégiée, aux pauvres qui ne connaissent que le seul provençal. Il est de ce point de vue le frère du diable de Laon qui parlait picard pour que les paysans présents puissent entendre. Ce qui, dans la bouche de Louise, trahissait la présence du surnaturel, était non la langue dans laquelle elle s'exprimait, mais l'excellence de ses prêches, loin des capacités — pensa-t-on — d'une petite religieuse ignorante; du reste s'il on avait considéré que c'était elle qui parlé et non son démon converti, il est sûr qu'on ne l'aurait pas autorisée à parler aux foules assemblées.

## 7. Le théâtre de Loudun

Malgré une large suspicion sur l'authenticité de la possession, les diables d'Aix l'ont emporté, entraînant l'exécution du magicien séducteur, Gaufridy. C'est encore ce qui se passera à Loudun qui par tant d'aspects (à commencer par l'ordre des religieuses concernées, par le dispositif de la possession sorcellaire, par l'enjeu antiprotestant, par la dimension publique et spectaculaire, etc.) répète l'affaire d'Aix, avec le bûcher d'Urbain Grandier. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail et l'examen des raisons politiques, juridiques et évidemment religieuses qui ont conduit dans l'un et l'autre cas, en des conjonctures tout à fait différentes, à reconnaître, au moins officiellement, la réalité des possessions et des pactes sorcellaires. Cependant, la très abondante documentation, juridique, apologétique et pamphlétaire produite dans l'affaire de Loudun, dont la publicité fut elle aussi immense, montre le degré d'intensité atteint par les controverses autour de la vérité ou imposture de la possession.

Là encore, bien sûr, le savoir des langues fut convoqué à charge et à décharge: les religieuses "répondent au latin le plus difficile qui s'apprenne dans les écoles" affirme le Père Tranquille, et "elles ont répondu diverses fois aux interrogations faites en grec, en espagnol, italien, turc et topinamboult, et de ces signes, il y a des attestations". L'académicien Pierre Bardin soutient lui aussi la présence d'un don surnaturel de compréhension des langues:

On dira qu'elles entendent les itnerrogations Latines pour l'affinité qu'il y a entre cette langue et la nostre; cependant on leur a fait des demandes en des termes si éloignez de nostre vulgaire qu'à moins d'avoir estudié long temps on ne les entendroit pas facilement. Outre cela l'on asseure qu'elles ont respondu à des paroles Grecques, voire à quelqu'un qui parlait turc. Et M. du Launay-Razilly m'a protesté qu'ayant abordé l'une d'elles en langage du Topinamboux, elle ne l'entendit pas seulement, mais que luy ayant

demandé en cette mesme langue combien il y avoit eu d'hommes tuez en un certain combat naval, elle répondit plus de cent, et qu'il est véritable que cent dix Portugais y demeurèrent. Toutefois quand elles n'auroient que l'intelligence de la langue Latine, cela ne seroit pas sans un singulier effect de la divine Providence, puisque cette langue Saincte est celle dont on use aux Exorcismes.

On le voit, cependant, cet auteur est sur la défensive et près à se replier sur la seule intelligence du latin. Il est intéressant de noter aussi qu'à la différence des relations de l'affaire d'Aix, dans celles-ci, le sujet des énoncés sont les religieuses et non plus, directement les diables. Cette concession ne manque pas d'entretenir la perplexité.

Un fait a souvent été souligné, à charge: la principale protagoniste, la prieure Jeanne des Anges, dans un premier temps s'était essayé à répondre aux exorcisme en latin mais de manière terriblement déficiente. Soit, pour le dire avec le médecin Marc Duncan: "la Mere Superieure au commencement se mesloit de respondre en Latin: mais [...] il luy reüssissoit si mal que ceux qui entendoyent le Latin s'en mocquoyent, et depuis ne la plus voulu entreprendre, qui est une forte presumption qu'elle s'en est deportée de peur de descouvrir davantage son ignorance"... La documentation sur l'exorcisme du 25 novembre 1632 est à ce sujet tout à fait édifiante: le bailli Guillaume Cerizay qui assistait à la séance, voulant tester les compétences linguistique des diables supposés de Jeanne, leur fit demander en latin par Barré l'exorciste de donner le mot "aqua" en écossais, car il avait près de lui un Écossais nommé Stracan, principal du collège réformé. La religieuse répondit "Nimia curiositas" (curiosité excessive) et surtout par l'énoncé pour le moins déficient "Deus non volo" (pour, étant donné le contexte, "Dieu ne le veut pas"!). On tance le démon de "parler congrument" mais la religieuse répète son solécisme et dit encore "Non voluntatem Dei" (ce n'est pas la volonté de Dieu). Barré déclara alors que "Dieu ne voulait donc pas que le diable réponde en cette langue". Revenant à elle, la religieuse affirma ne pas comprendre le latin de l'exorciste: "je fais serment, sur le Saint Sacrement que voilà devant moi, que je n'ai jamais appris le latin". Les exorcismes reprenant, "quelques uns ont dit que si le diable répondait en langue étrangère, on croirait lors vraiment qu'elle serait possédée" et l'on demanda de la faire parler en "langue sacrée", évoquant tour à tour le latin, le grec et l'hébreu. A la question "Quodnam esset pactum ingressus sui?", elle répondit à voix basse ce qui fut interprété par certain par Achad ou Zaquaq voulant dire en hébreu; effudi aquam, j'ai répandu de l'eau, mais d'autre entendirent, en bon français, "Ah je renie!" ...

La polyglossie des démons était donc minimale, lacunaire et même, comme beaucoup l'affirmèrent, entièrement imaginaire. Dans son remarquable texte, le médecin Duncan dit ainsi qu'il n'est pas besoin d'aller chercher dans le cas présent les "Medecins qui ont escrit, que le cerveau de l'homme et ses esprits animaux peuvent acquerir une certaine trempe en la Phrenesie, Melancholie ou Manie, qui le face parler Latin, sans l'avoir appris auparavant", car les Ursulines de Loudun n'ont en fait jamais su parler latin, ni aucune autre langue, hors le français. Grandier, l'accusé, ironise sur ce point dans sa lettre au roi (et sans doute n'aurait-il pas dû adopter un pareil ton dans sa situation). Si en effet, les diables "ont bien du commencement parlé latin [...] ils faisoient de si lourdes fautes que les esprits plus esclairés jugèrent bien qu'ils n'estoient point de ces intelligences qui se perdirent pour trop savoir. Les exorcistes s'advisèrent de leur faire parler nostre langue, parce que c'estoit celle-là qu'ils parloient le mieux et qui leur estoit plus naturelle. Ces démons ayment la France, puisqu'ils veulent parler françois." a Il s'agit d'une sérieuse et périlleuse contre-attaque, car elle met en cause les exorcistes eux-mêmes et d'autres religieux et laïques engagés dans l'affaire qui, est-il affirmé, ont conseillé aux diables de la religieuses de ne parler désormais que français. Marc Duncan ne dit pas autre chose, se montrant plus explicite encore: "l'Exorciste ne parle jamais à elles en public sans les avoir auparavant entretenuës en particulier, de sorte qu'il n'y a rien, que la bonne opinion qu'on a de sa prudhommie et sincerité, qui empesche de croire que les demandes et responces qui se font en public soyent des pieces concertées entr'eux et estudiées" ... De même, le factum en faveur de Grandier lance l'accusation de concertation:

or ne sçauroit-on dire avec vérité qu'aucune de ces prétendues possédées ait parlé aucun langage estrange; bien vray que, selon que la supérieure a esté de longue main instruite, elle a dit quelques mots latins, non de suite, mais encore grossièrement et incongruement, quoyque ceste religieuse entendist, longtemps y a, le latin de son bréviaire; et quand on l'a voulu interroger hors ce qui luy avoit est suggéré, elle s'est toujours sauvée par ces deux fuites que [le chanoine] Mignon luy avoit données, à sçavoir: nimia curiositas, Deus non vult, et encore, [Deus] non volo.

Car en fait, le seul signe linguistique supposé de la possession se ramène à l'intelligence, très limitée, du latin, parfaitement compréhensible et explicable pour une religieuse. Comme le dit Duncan:

estant filles de bon esprit, il n'y a point d'apparence qu'elles n'ayent jamais eu la curiosité d'entendre leurs heures et prieres qu'elles font en Latin tous les jours depuis qu'elles sont en Religion: mais la question est, si elles ont une bonne cognoissance de la langue Latine, comme pour entendre une Oraison de Ciceron, ou une Ode d'Horace, et c'est ce que je soustiens ne pouvoir estre inferé des responses qu'elles font. [...] quand je serois tres asseuré que elles [les religieuses] entendent bien la langue Latine, qui m'asseurera qu'elles n'y avoyent pas estudié de longue main, ou au moins depuis qu'on pretend qu'elles sont possedées?

Evidemment, il y a le fait massif qu'elles ne semblent pas comprendre les autres langues non pluse, et en particulier les autres langues sacrées: le grec et l'hébreu. "Quelques uns disent, remarque Duncan, que tous les Demons n'entendent pas toutes sortes de langue: ains les apprennent en conversant parmy les hommes"... C'est en effet un point classique de démonologie: les démons n'ont pas la connaissance infuse des langues; il faut qu'ils les apprennent des hommes qu'ils fréquentent. Mais les démons ne sont pas assignés à résidence, ce sont de grands et rapides voyageurs et depuis longtemps!

Est-il donc possible que les Diables de Loudun aient si peu voyagé qu'ils n'ayent jamais esté à Mets ni en Avignon, pour entendre parler les Juifs? Au moins s'ils ne vouloyent pas aller si loin, ils pouvoient apprendre la langue Hebraique en plusieurs Escholes plus proches où elle est enseignee. Et qui croira que les Demons d'aujourd'huy n'entendoyent pas la langue de nos premiers peres? Ou s'ils l'ont autrefois entenduë qu'ils l'ayent oubliee depuis? Quant à la langue Grecque, il n'y a si petit College en France où elle ne s'enseigne maintenant: et sans sortir de Lodun, ils y pouvoyent en avoir autant appris qu'ils semblent sçavoir de Latin.<sup>2</sup>

Pour contrer ces arguments démonologiques imparables, Jeanne des Anges avait affirmé qu'un pacte liait son démon au magicien qui le contraignait de ne répondre qu'aux questions posées en français ou en latin. "Mais cela n'est qu'un eschappatoire"2. En effet, les exorcismes ont justement pour vocation de rompre les pactes et c'est ainsi d'ailleurs que les possédées dénoncent les sorciers qui les subornent... En vérité, si les religieuses avaient les connaissances linguistiques requises par le Rituel romain, "il leur faudroit donner à interpreter, à l'ouverture du livre, une page du Vieil Testament en Hebreu, et une autre du Nouveau en Grec, et une autre de Ciceron, ou Salluste, ou quelque autre Autheur Latin."2 Cela est bien sûr une interprétation maximaliste du premier signe de possession stipulé par Rituel. Il s'agit même d'un raisonnement par l'absurde, qui montre que des observateurs comme Duncan pensent en fait qu'une telle polyglossie diabolique n'existe pas.

Une telle position restait cependant marginale, ou du moins ne trouvait-elle à s'exprimer qu'à la marge et de manière quasi et complètement clandestine, car en parcourant la documentation de l'affaire de Loudun, bien des signes laissent penser qu'une partie des accusateurs eux-mêmes de Grandier n'étaient pas dupes. Pourtant, la dupe, dans les faits, l'emporta et le curé qui avait écrit un ouvrage contre le célibat des prêtres périt en d'atroces souffrances comme sorcier. L'ensemble des acteurs qui ont participé à cette issue, contribuèrent à réaffirmer que le grand trompeur menaçait plus que jamais la société chrétienne, mais en même temps à démontrer par leurs agissements et leurs discours mêmes qu'ils étaient les acteurs d'une imposture générale et travaillaient ainsi à décridibiliser aux yeux de la postérité les phénomènes de possession.

Il est étonnant d'ailleurs de constater, même si d'autres affaires de possession (en particulier celle de Louviers entre 1642 et 1654) défraieront la chronique, qu'au siècle suivant, où la mémoire de Loudun reste très vive, comme en témoigne les ouvrages et textes consacrés à ses diables, certains, comme François Gayot de Pitaval, avouent leur impuissance à donner une explication rationnelle de ces événements, même lorsqu'on s'attache à en reconstruire le cours factuel avec la plus grande attention et précision. Le recours à la fausse clé d'une vengeance personnelle de Richelieu contre Grandier n'est désormais même plus suffisant. C'est l'image d'un théâtre, d'une comédie ou plutôt tragédie, dont toute une société est la spectatrice médusée, sous un ciel vide de tout dieu ou démon providentiel, qui s'impose:

Il faudra par une conséquence nécessaire que ces possessions aient été un jeu de Théatre, une Comédie qu'on a donnée à tous le Royaume. Ce sera même plutôt une Tragédie, puisque l'infortuné Grandier y a fait une fin tragique. Comment ces Religieuses, et leurs Exorcistes ont-ils pû si bien concerter cette pièce, qu'ils aient réussi à imposer si long-tems, je ne dis pas au peuple, car il est né pour être le jouet de l'erreur, dès qu'elle est un peu spécieuse; mais je dis aux honnêtes gens, aux gens éclairés? Comment des Juges qui ont creusé cette affaire, et l'ont vûe de si près, ont-il pû se prêter à cet ouvrage d'iniquité? [...] Quoiqu'il en

soit, il est constant que dans cette affaire on ne voit aucune preuve convaincante ni de possession, ni de magie: on voit même des preuves évidentes de l'illusion.<sup>22</sup>

Au-delà ou plutôt face aux impostures grossières des religieuses et de leurs exorcistes, ressort l'image d'une illusion collective, d'une tromperie générale, non seulement du peuple mais de tous ou presque les "gens éclairés". S'il n'est plus question du diable, quoique significativement Gayot de Pitaval prend soin de lui laisser formellement sa place, l'idée se fait jour que la société humaine puisse créer, collectivement, les impostures dont elle est victime et qui ne lui apparaissent jamais comme telles que rétrospectivement.

#### **Bibliographie**

Allard, J.-Félix: Apologétique de Tertullien. Nouvelle traduction précédée de l'examen des traductions antérieures, d'une introduction... accompagnée du texte en regard... suivie des variantes et d'un commentaire. Paris 1827.

Anania, Lorenzo: De Natura Daemonum. Venise 1581.

Aubignac, François-Hédelin (abbé d'): Des satyres brutes, monstres et démons, 1627. Édition G. Banderier, Jérôme Millon. Grenoble 2003.

Aubin, Nicolas: Histoire des Diables de Loudun, ou de la Possession des Religieuses Ursulines, et de la condamnation ... d'U. Grandier. Amsterdam 1693.

Backus, Irena Dorota: Le Miracle de Laon: le déraisonnable, le raisonnable, l'apocalyptique et le politique dans les récits du Miracle de Laon, 1566–1578. Paris 1994.

Bardin, Pierre: Lettre de N. à ses amis sur ce qui s'est passé à Loudun. [S. L.] 1634.

Bodin, Jean: La Demonomanie des sorciers. Rouen 1604.

Certeau, Michel de: La Possession de Loudun. Paris 1970.

Crouzet, Denis: La sagesse et le malheur: Michel de l'Hospital, Chancelier de France. Seyssel 1998.

D'Abano, Pietro: Conciliator differentiarum philosophorum et medicorum in primis doctoris... (1310). Venise 1476.

Demougin, Patrick: Étude sur l'œuvre démonologique de Pierre Le Loyer (1550–1634), in: Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance XLI (1995), 143–146.

De Thou, Jacques Auguste: Histoire de Marthe Brossier, pretendue possedee. Rouen 1652.

De Thou, Jacques Auguste: Histoire Universelle, depuis 1543 jusqu'en 1607. Londres 1734.

Dompsius, François: De la Vocation des Magiciens et Magiciennes par le ministère des démons et particulièrement des chefs de Magie à scavoir de Magdeleine de La Palud, Marie de Sains, Louys Gaufridy. Simone Dourlet, etc. Item De la vocation par l'entremise de la seule authorité ecclésiastique à scavoir de Didyme, Maberthe, Loyse etc.... Paris 1623.

Douen, O.: La Réforme en Picardie, in: Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français VIII (1859), 385-479.

Duncan, Marc: Discours de la possession des religieuses ursulines de Lodun. [Saumur] 1634.

Factum pour Urbain Grandier [août 1634], in: Felix Danjou: Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI. jusque a Louis XVIII. Paris 1838, 225–257.

Gayot de Pitaval, François: Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées. Paris 1739.

Huarte, Juan: L'examen des esprits pour les sciences. Ou se monstrent les différences d'esprits... composé par Jean Huarte,... nouvellement traduit... et augmenté de la dernière impression d'Espagne [par Vion d'Alibray]. Paris 1655.

Leblond, Victor: Denise de La Caille, la possédée de Beauvais: ses crises de possession démoniaque, scènes d'exorcisme et de conjurations (1612–1613). Paris 1908.

Lecercle, François: Le Retour du mort. Débats sur la sorcière d'Endor et l'apparition de Samuel. Genève 2011.

Le Loyer, Pierre: Discours et histoires des spectres ou visions et apparitions d'esprits, comme anges, démons et âmes se montrans visibles aux hommes. Angers 1586.

Le Loyer, Pierre: Discours et histoires des spectres ou visions et apparitions d'esprits, comme anges, démons et âmes se montrans visibles aux hommes. Paris 1605.

Lemnius, Levinus: De Occultis Naturae Miraculis. Antwerp 1559.

Lemnius, Levinus: De miraculis occultis naturae, libri IV., editio ultima emendatior. Leiden 1666.

Marescot, Michel: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, pretendue demoniaque. Paris 1599.

Melanchthon, Philipp; Peucer, Kaspar: Epistolarum Philippi Melanthonis. Wittenberg 1570.

Menghi, Girolamo: Compendio dell'arte essorcistica et possibilità delle mirabili et stupende operationi delli demoni et de' malefici. Bologna 1576.

Menghi, Girolamo: Compendio dell'arte essorcistica et possibilità delle mirabili et stupende operationi delli demoni et de' malefici. Venise 1595.

Menghi, Girolamo: Flagellum daemonum, seu exorcismi terribiles, potentissimi, efficaces. Bologna 1577.

Michaëlis, Sébastien: Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente, séduite par un magicien la faisant Sorcière et Princesse des sorciers au pays de Provence [...]. Paris 1613.

Pardoux, Barthélémy (Bartholomeus Perdulcis): De Morbi animi. Paris 1639.

Pomponazzi, Pietro: De Incantionibus (publié en 1556). Bâle 1567.

Postel, Guillaume: De Summopere, 1566, ed. Irena Backus. Genève 1995.

Postel, Guillaume; Boulaese, Jean: Miracle de Laon. Cambray 1566.

Roger, Joseph (l'abbé): Histoire de Nicole de Vervins d'après les historiens contemporains et témoins oculaires, ou Le triomphe du Saint Sacrement sur le démon à Laon en 1566. Paris 1863.

[S.A.]: XXI-XXII Louis Gaufridy, prêtre bénéficier de l'église des Acoulles à Marseille, accusé de sorcellerie et de magie (1610–1611), in: Bibliothèque Nationale. Paris, manuscrits Français 23852.

Tranquille, Père: Véritable relation des justes procédures observées au fait de la possession des Ursulines de Loudun, et au procès d'Urbain Grandier, avec les thèses générales, touchant les diables exorcisés. La Flèche 1634.

Wier, Johann: Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables, des enchantements et sorcelleries, pris du latin de Iean Vvier..., et faits françois par Jaques Grévin. Paris 1569.

Wier, Johann: De Praestigiis daemonum. Bâle 1563.

- 1 Aussi le diable est-il un redoutable rhéteur. Voir les considérations de l'abbé D'Aubignac, dans les premières décennies du XVII° siècle: "C'est une ruse des bons orateurs, dit Quintilien, d'accorder avec grâce ce qu'ils ne peuvent nier, afin de persuader avec subtilité ce qui de soi pourrait être suspect de mensonge. Les démons ont de coutume d'en faire de même, ils mélangent toujours le faux avec le vrai, ils confessent les vérités publiques, afin d'autoriser et de persuader leurs mensonges secrets: parce que s'ils n'avaient rien que des impostures en leurs discours, ils se feraient de prime abord reconnaître pour séducteurs", François-Hédelin Aubignac (abbé d'): Des satyres brutes, monstres et démons, 1627. Édition G. Banderier, Jérôme Millon. Grenoble 2003, 167.
- 2 Johann Wier: Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables, des enchantements et sorcelleries, pris du latin de Iean Vvier..., et faits françois par Jaques Grévin. Paris 1569, 362r.
- 3 Johann Wier: Cinq livres de l'imposture et tromperie, 362 v.
- 4 Voir la "conclusion de toute l'œuvre", où Wier réitère sa critique chrétienne des aristotéliciens et en particulier de Pomponazzi qu'il a cependant abondamment utilisé: "Les Peripateticiens aspres au combat rapporteront incontinent aux causes naturelles tous les

miracles & les prodiges qui surviennent és choses: ils s'efforceront aussi opiniastrement de prescrire des raisons tant de Platon que d'Aristote à la religion de la ressaincte escriture. On aura incontinent recours pour m'impugner & me vaincre au livre plein de philosophie plus cachée, lequel a esté composé par Pierre Pomponat Mantuan, grand & insigne philosophe de son temps, & lequel il a entiltré, des causes des effects naturels ou des enchantements: si n'est-ce qu'estant appuié & fortifié dessus les fondemens invincibles de la philosophie Chrestienne, je contemne la probabilité de leur parolle, selon le conseil de Saint Paul vaisseau d'election, lequel nous admonneste soigneusement que ayons esgard à ce que personne ne nous surprenne par le moyen de la philosophie & fole deception, suyvant les constitutions des hommes, & fuyant les éléments du monde, & non fuyant Jesus Christ [Colos. 2]", Johann Wier: Cinq livres de l'imposture et tromperie, 457 r.

- 5, "Ainsi donques apres que l'on a purgé le corps, le Ministre de l'Eglise pourra plus facilement user des moyens pour chasser le malin esprit, comme estant les empeschemens naturelz levez.", Johann Wier: Cinq livres de l'imposture et tromperie, 363 r.
- 6 Johann Wier: Cinq livres de l'imposture et tromperie, 362v.
- Z "Ego etiam audivi a fideli medico, quod mulier, quae illitterata erat, dum esset malencholica, Latinum loquebatur congruum, quae sanata evanuit", Pietro d'Abano: Conciliator differentiarum philosophorum et medicorum in primis doctoris... (1310). Venise 1476, Problematum Aristotelis, pars. 30.
- 8 "... isti qui daemonium habent, purgata atra bile, nihil amplius talia mirabilia faciant, experimento se vidisse, expositione illius problematis, dicit conciliator: imo verus sum testis, quod Galgerandus medicus tempestate nostra celeberrimus in urbe nostra Mantuae, uxorem cuiusdam Francisci Magreti sutoris tali morbo laborantem (loquebatur enim secundum diversa idiomata) curavit, & perfectè", Pietro Pomponazzi: De Incantionibus (publié en 1556). Bâle 1567, 141.
- 9 Johann Wier: Cinq livres de l'imposture et tromperie, 363 r.
- 10 Voir Gabriel Naudé, Apologie pour tous les grands personnages faussement soupçonnés de magie, Paris, F. Targa, 1625; reprint, Gregg, 1976; éd. critique, J. Prévot, Libertins du XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Gallimard, 1998, t. I.
- 11 "Panaceum celeberrimi nominis medicum adolescens colui. Is me teste quedam restituit nomine Philaretum Phlyarium, patria Spoletanum, qui ex vermibus in novum maniae genus inciderat ita ut in morbo probe Teutonice loqueretur, quod ut constabat sanus nunquam potuerat. Quis imperitus rei medicae non hunc daemoniacum vel deierasset etiam? At is hominem facili remedio menti restituit, redditus sibi, nec teutonice loquebatur nec intelligebat. Quod si quis hunc vere daemoniacum fuisse contendat, ea sanè res vel maximè medicorum illustrat artem, cui pareant daemones, quaeque in exigendis spiritibus virtutem divinam aemuletur. Non deerant qui hoc factum magicis artibus attribuerent: quorum ego calumniam in decus & laudem medicinae converto, quae praestet ea quae vulgus humanis viribus praestari posse non credit", Encomium artis medicae, in Erasmi Opera Omnia, éd. Jean Leclerc, Lugdunum Batavorum, Petrus Vander, col. 541. Ce texte d'Érasme est très souvent mobilisé, par Cardan, par exemple, Riolan, etc.
- 12 Levinus Lemnius: De Occultis Naturae Miraculis. Antwerp 1559, lib. 2, chap. 2: "Melancholicos, maniacos, phreneticos, quique ex alia causa furore perciti sunt, nonnunquam linguam alienam personare, quam non didicerint, nec tamen esse Daemoniacos."
- 13 "Sunt autem humores tam violenti atque atroces, ubi vel inflammati sunt vel corrupti, ut eorum fuligo in crerebrum delata, quod in meracissimo quoque vino affluenter hausto observamus, peregrinam linguam extorqueat. Quod si à malis Geniis perficeretur, non consilescerent morbi purgantibus medicamentis...", Levinus Lemnius: De miraculis occultis naturae, libri IV., editio ultima emendatior. Leiden 1666, 190.
- 14 "Mens siquidem hominis omnium rerum scientiam ac notionem in se ipsa complectitur, sed mole corporis, densisque humorisbus oppressa non facile elucescit, eoque ut ignis cineribus obductus, excuscitari foverique postulat, quo se proferant ingenii nobis igniculi, naturaeque lumen resplendear. Si quando igitur divina haec potiorque hominis, pars anima concutitur morbisque exagitatur: ea profert quae in intimo recessu latitabant, insitasque vires palam excerit", Levinus Lemnius: De miraculis occultis naturae. Leiden 1666, 191. Voir la paraphrase et critique de Lemnius par le médecin Barthélémy Pardoux (Bartholomeus Perdulcis): De Morbi animi. Paris 1639, chap. 7 et 8, en partie traduit en français dans L'histoire de Marthe Brossier pretendue possedée. Rouen 1652, 17 sq.
- 15 Juan Huarte, L'examen des esprits pour les sciences: où se montrent les differences des esprits, qui se trouvent parmy les hommes, & à quel genre de science un chacun est propre en particulier, traduit par François-Savinien d'Alquié, Amsterdam, Jean de Ravestein, 1672.
- 16 Louis Guyon, Diverses leçons de Loys Guyon, sieur de la Nauche (Lyon, C. Morillon, 1603, p. 664.
- 17 Pierre Le Loyer: Discours et histoires des spectres ou visions et apparitions d'esprits, comme anges, démons et âmes se montrans visibles aux hommes, Angers, Geogres Nepveu, 1586 et 2e édition, avec des modifications Paris 1605. Cf. Patrick Demougin: Étude sur l'œuvre démonologique de Pierre Le Loyer (1550–1634). Doctorat de l'Université Paris-IV 1994, résumé in: Bulletin de

- l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance XLI (1995), 143–146. Voir aussi François Lecercle: Le Retour du mort. Débats sur la sorcière d'Endor et l'apparition de Samuel. Genève 2011.
- 18 Voir la lettre dédicataire à la reine, en tête de l'édition de 1586: il s'agit non seulement de "rembarrer quelques anciens Philosophes Athées et Libertins, qui à la volée opinoient des substances incorporelles, disans qu'il n'y en avoit aucunes", mais surtout de sélever contre les "nouveaux Dogmatistes, lesquels derniers pour insinuer secretement, comme je crois ez esprits des hommes une erreur Epicurienne, qu'il ne demeuroit rien des ames apres le deces, ont nié l'apparition d'icelles, combien que tous les Docteurs de l'Eglise les confondent", n. p.
- 19 Pierre Le Loyer: Discours et histoires des spectres ou visions et apparitions d'esprits. Éd. 1586, 711.
- 20 Pierre Le Loyer: Discours et histoires des spectres ou visions et apparitions d'esprits. Éd. 1605, 147.
- 21 Pierre Le Loyer: Discours et histoires des spectres ou visions et apparitions d'esprits. Éd. 1605, 973.
- 22 "quemadmodum nonita pridem accidit Panormi mihi ipsi Latinè, ac Graecè loquenti cum puella rustica, idque de industria, quam à daemone obessam parentes eius ad Divae Christiane templum vinctam magno labore, nec minore vitae discrimine, quò hoc malo liberaretur, aduxerunt: quae etsi nonnulis de rebus interrogata non vana responderet, non tamen id fecit sine magna vocabulorum stribiligine. Quod equidem factum crediderim, ut hi mendaces spiritibus astantibus interfectorum animae videantur", Lorenzo Anania: De Natura Daemonum. Venise 1581, 195.
- 23 Jean Bodin: La Demonomanie des sorciers. Rouen 1604, préface, 37–38.
- 24 Jean Bodin: La Demonomanie des sorciers, 212-213.
- 25 Jean Bodin: La Demonomanie des sorciers, 383.
- 26 Jean Bodin: La Demonomanie des sorciers, 383. "Nam mense tertio primum deprehensus daemon quidam totius mali author, voce insuetisque verbis ac sentientiis tum Latinis tum Graecis (quanquam ignarus linguae Graecae laborans esset) se prodens", Jean Fernel: De abditis rerum causis. Paris 1548, II, 16. L'anecdote est citée aussi par Wier et beaucoup d'autres.
- 27 Jean Bodin: La Demonomanie des sorciers, 383. "Ante annos duodecim mulier erat in Saxonia, quae nullas literas didicerat: tamen quum agitaetur à diabolo, post cruciatus loquebatur Graecè & Latinè de futuro bello Saxonico: Erit magna angustia in terra, & ira in populo...", Philipp Melanchthon, Kaspar Peucer: Epistolarum Philippi Melanthonis. Wittenberg 1570, 550.
- 28 Voir en particulier la publication en 5 langues (latin, français, italien, espagnol et allemand) du Miracle de Laon par Guillaume Postel et Jean Boulaese. Cambray 1566 (repris dans l'ouvrage cité dans la note suivante).
- 29 Voir Guillaume Postel: De Summopere, 1566, ed. I. Backus. Genève 1995; l'abbé Joseph Roger: Histoire de Nicole de Vervins d'après les historiens contemporains et témoins oculaires, ou Le triomphe du Saint Sacrement sur le démon à Laon en 1566. Paris 1863; Irena Dorota Backus: Le Miracle de Laon: le déraisonnable, le raisonnable, l'apocalyptique et le politique dans les récits du Miracle de Laon, 1566–1578. Paris 1994; et les pages de Denis Crouzet dans La sagesse et le malheur: Michel de l'Hospital, Chancelier de France. Seyssel 1998, 266 r.
- 30 Cit. in Joseph Roger: Histoire de Nicole de Vervins, 144.
- 31 O. Douen: La Réforme en Picardie, in: Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français VIII (1859), 407. Les objections que lui adresse l'abbé Roger sont dignes des démonologues du XVIe siècle.
- 32 Cit. in J. Roger: Histoire de Nicole de Vervins, 67.
- 33 Cité par Joseph Roger: Histoire de Nicole de Vervins, respectivement 259 et 123.
- 34 Cer argument est cependant à prendre au sérieux, voir infra, à propos du diable Verrine de Louise Capeau dans l'affaire d'Aix.
- 35 Jacques Auguste De Thou: Histoire Universelle, depuis 1543 jusqu'en 1607. Londres 1734, livre 123, trad. en français in Histoire de Marthe Brossier pretendue Possedée. Rouen 1652.

- 36 In Michel Marescot: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, pretendue demoniaque. Paris 1599, 22.
- 37 Michel Marescot: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin.
- 38 Michel Marescot: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, 4-5
- 39 Michel Marescot: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, 31–32.
- 40 "Mais si en ceste femme il y a quelque démon, il y a long temps qu'il hante en l'Eglise occidentale, en laquelle le Latin est commun, que n'a il appris ceste langue?", Michel Marescot: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, 33.
- 41 Michel Marescot: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, 32–33.
- 42 Michel Marescot: Discours veritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, 7. On a souvent retenue la formule, telle que Naudé la transformée dans ses Considérations Politiques sur les coups d'État: "naturalia multa, ficta plurima, a daemone nulla": "beaucoup de choses naturelles, maintes simulées, aucune du démon".
- 43 Sébastien Michaëlis: Histoire admirable de la possession et conversion d'une péntitente, séduite par un magicien la faisant Sorcière et Princesse des sorciers au pays de Provence [...]. Paris 1613.
- 44 Louis Gaufridy, prêtre bénéficier de l'église des Acoulles à Marseille, accusé de sorcellerie et de magie (1610–1611), Bibliothèque Nationale, manuscrits Français 23852, f. 4.
- 45 Girolamo Menghi: Flagellum daemonum, seu exorcismi terribiles, potentissimi, efficaces. Bologna 1577. Cet ouvrage ne connut pas moins de 14 éditions entre 1577 et 1626.
- 46 "daemones obsidentes corpora humana, rarissimè loquuntur Latinè, hac de causa, ne scilicet credantur ibi adesse, & etiam quia utuntur insturmentis naturalibus illorum, qui ab ipsis opprimuntur, & ideò diabolus obsidens Italum, facilè repsondet Gallicè, quia lingua ad unum modum loquendi habituata, est illi obedientior, & ad motus illi placentes dispositior", Girolamo Menghi: Flagellum daemonum, Liv. I, chap. 2.
- 47 "Narra San Vincenzo d'un huomo eccellente nel congiurare, il quale interrogando uno demonio in lingua latina in uno essesso, gli rispose il diavolo, ma con un latino falso; il che sentendo l'Essorcista, & riprendendo quello spirito immondo dottissimo, perche parlasse cosi barbaramente; rispose il demonio; non incolpar me, ma la lingua di questo villano, la quale è tanto grossa che io non la posso voltare per bocca", Girolamo Menghi: Compendio dell'arte essorcistica et possibilità delle mirabili et stupende operationi delli demoni et de' malefici. Bologna 1576 (17 édition entre 1576 al 1617), éd. Venise 1595, 156.
- 48 Girolamo Menghi: Compendio dell'arte essorcistica, éd. Venise 1595, 354.
- 49 Sébastien Michaëlis: Histoire admirable, 339.
- 50 François Dompsius: De la Vocation des Magiciens et Magiciennes par le ministère des démons et particulièrement des chefs de Magie à scavoir de Magdeleine de La Palud, Marie de Sains, Louys Gaufridy. Simone Dourlet, etc. Item De la vocation par l'entremise de la seule authorité ecclésiastique à scavoir de Didyme, Maberthe, Loyse etc... Paris 1623, 463.
- 51 Voir également la possession à peine postérieure de Denise Lacaille à Beauvais (Paris 1613), veuve d'un simple manouvrier, où, suivant l'Histoire veritable qui la relate, le diable se risque à prononcer quelques mots de latin, mais s'exprime souvent aussi en un langage "non intelligible", que le diable, une fois prétend être "Angliste" [sic]. (Victor Leblond: Denise de La Caille, la possédée de Beauvais: ses crises de possession démoniaque, scènes d'exorcisme et de conjurations (1612–1613). Paris 1908.)
- 52 Sébastien Michaëlis: Histoire admirable, 51.
- 53 Une note en marge dit: "Gavot sont ceux qui habitent aux montagnes de Provence". Les gavots sont les populations réputées grossières, ignorantes voire arriérées des montagnes, et le mot est utilisé dans toutes les zones de langue d'oc.
- 54 Sébastien Michaëlis: Histoire admirable, 43.

- 55 "pas que" pour "seulement": tournure occitane.
- 56 De la Vocation des Magiciens et Magiciennes par le ministère des démons et particulièrement des chefs de Magie à scavoir de Magdeleine de La Palud, Marie de Sains, Louys Gaufridy. Simone Dourlet, etc. (= Deuxième partie de l'Histoire véritable et mémorable...), Le Normant, a Paris, chez Olivier de Varennes, 1623.
- 57 Sébastien Michaëlis: Histoire admirable, 236.
- 58 Sébastien Michaëlis: Histoire admirable, 44.
- 59 Père Tranquille: Véritable relation des justes procédures observées au fait de la possession des Ursulines de Loudun, et au procès d'Urbain Grandier, avec les thèses générales, touchant les diables exorcisés. La Flèche 1634, 21.
- 60 Pierre Bardin: Lettre de N. à ses amis sur ce qui s'est passé à Loudun. [S. L.] 1634, 7-8.
- 61 Marc Duncan: Discours de la possession des religieuses ursulines de Lodun. [Saumur] 1634, 19–20.
- 62 BN, fds fr. 7619, in: Michel de Certeau: La Possession de Loudun Paris 1970, 65–67 mais voir aussi les minutes signées par le bailli Guillaume de Cerisay, Louis Chauvet Irénée de Sainte Marthe et Thibaut.
- 63 "... reconnoissant qu'elle faisoit trop de fautes en répondant le latin, ils ont résolu de ne la faire parler que françois; et de faict, le Père Récollet qui exorcise à présent ne luy a jamais voulu faire des interrogatoires qu'en latin, auxquels la religieuse répond en françois, au moins à ceux qu'elle entend, et aux autres son prétendu démon est muet", Factum pour Urbain Grandier [août 1634], in: Felix Danjou: Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI. jusque a Louis XVIII. Paris 1838, 244.
- 64 Marc Duncan: Discours de la possession des religieuses ursulines, 21.
- 65 Factum pour Urbain Grandier, 243.
- 66 Marc Duncan: Discours de la possession des religieuses ursulines, 23.
- 67 Cf. aussi le témoignage de Jacques Boutreux, "jamais ces pauvres diables n'on voulu dire mot en notre présence, même étant conjuré de toutes sortes d'exorcismes, pour nous donner une marque infaillible de la possession; ils ont manqué à tous les signes que plusieurs gens de qualité leur avaient proposés, et moi-même, les ayant interrogés en plusieurs langues orientales et occidentales, ils ont montré assez clairement qu'ils n'entendaient même pas seulement en quelle langue je leur parlais", cité in Gabriel Legué, *Urbain Grandier, les possédées de Loudun, documents inédits de Charles Barbier*, Paris, Librairie d'Art de Ludovic Baschet, 1880, p. 211.
- 68 Marc Duncan: Discours de la possession des religieuses ursulines, 25.
- 69 Par exemple Menghi: Compendio dell'arte essorcistica, 64.
- 70 Duncan renvoie à la Bible, et à Tertullien (Apologétique, XXI) disant, "Omnis spiritus alea est hoc Angeli & Daemones. Igitur memento ubique sunt: totus orbis illis locus unus est: quid ubique geratur tam facilè sciunt quam enuntiant", trad. J. F. Allard (Apologétique de Tertullien. Nouvelle Traduction. Paris 1827, XXI): "Tout esprit a l'agilité de l'oiseau. Tels sont les Anges et les Démons. Donc, dans un instant ils sont partout. L'univers n'est pour eux que le meme lieu. Ils savent et disent, avec la même facilité, ce qu'on fait quelque part".
- $\underline{71}\,\mathrm{Marc}$  Duncan: Discours de la possession des religieuses ursulines, 25.
- $\underline{72}$  Marc Duncan: Discours de la possession des religieuses ursulines, 26.
- 73 Marc Duncan: Discours de la possession des religieuses ursulines, 26.
- <u>74</u> Nicolas Aubin: Histoire des Diables de Loudun, ou de la Possession des Religieuses Ursulines, et de la condamnation ... d'U. Grandier. Amsterdam 1693.
- 75 François Gayot de Pitaval: Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées. Paris 1739, vol. 2, 273.

76 "A Dieu ne plaise qu'en rapportant une Histoire qui persuadera que les possessions des religieuses de Loudun étoient fausses, je veuille donne atteinte aux véritables possessions. [...] Quelques abus qu'on ait pû faire à Loudun des Exorcismes, ces cérémonies de l'Eglise n'en sont ni moins saintes, ni moins respectables; et leur efficace n'en est pas moins constante. Malheur aux libertins et aux incrédules qui se prévalent des abus pour combattre les pratiques de l'Église en elles-mêmes!", François Gayot de Pitaval: Causes célèbres et intéressantes, 349–350.